



RELEVES DE DECISIONS Comité Directeur du 4 avril 2009 - VALENCE

Le Comité Directeur de la FFSbf & D.A. lors de la séance du samedi 4 avril 2009 après en avoir délibéré décide :

- le compte-rendu de la réunion du comité directeur du 24 janvier 2009 est adopté à l'unanimité des présents.

Ont été votés et adoptés à la majorité ou à l'unanimité :

- le rapport de gestion et l'arrêté des comptes au 31/12/08.
- le compte-rendu de la commission nationale savate bâton défense des 7 et 8 mars 2009 à Toulouse.
- le dossier de la commission nationale d'arbitrage composé de la charte de l'Officiel National – le guide de l'Officiel en Savate + planches gestuelles de l'Arbitre – l'évaluation de l'Arbitre National en situation + fiche – le guide pour l'organisation des examens de JAS et DOS – l'évaluation de l'Arbitre en situation niveau secteur + fiche – l'examen de Juge Arbitre Secteur et Délégué officiel Secteur – le compte-rendu de la CNA du 20/03/09 – la proposition d'arborescence pour la page consacrée à l'arbitrage sur le site – la lutte contre les incivilités, après avoir supprimé sur cette fiche le montant des sanctions.
La fiche de signalement d'événements indésirables : après que soit rajouté sur cette fiche « à retourner : au Président, au responsable de la commission nationale arbitrage et au responsable de la commission nationale disciplinaire, » De plus un modèle de trame de témoignage sera préparé par Alain SZENICER et joint à cette fiche, afin d'avoir un écrit des présents, signataires de la fiche d'événements indésirables, ainsi que des témoins éventuels.
- Le plan national de développement 2009 (PND) de la fédération présenté, en vue de la convention d'objectifs, dans les 4 axes des orientations ministérielles ainsi que les comptes-rendus des commissions qui ont permis la constitution de ce PND.
- Les finales du championnat de France Elite 2010 à Nice, ainsi qu'un droit d'organisation de 10 000 € pour l'obtention de ces finales.
- La finalisation par le Vice-Président et la DRH du cahier des charges et de la convention pour les finales 2009 de COUBERTIN.
- Il est demandé à la CN féminine de réfléchir à la médiatisation, au sein de la fédération, du concours femmes et sport organisé par le Ministère de la Santé et des Sports.
- International :
 - Suite à la demande de la CNA d'envisager des vacances pour les officiels prévus dans le quota exigé par la FIS lors des compétitions internationales, il est demandé au Trésorier et au responsable de la CNA de faire des propositions.
 - La convention après les modifications présentées par le Vice-Président entre la fédération française et les organisateurs des compétitions internationales.
 - L'avis favorable à l'attribution par la FIS, de finales du Championnat du monde combat au club de LA MOTTE SERVOLEX en décembre 2009
 - La désignation par le responsable de la CNA des officiels français pour les compétitions internationales.
- L'attribution par la FFSbf d'une aide financière, sur présentation de factures, de 10000 € pour l'organisation du premier championnat du Monde Universitaire qui se déroulera à Nantes les 24, 25, 26 juin 2010.
- Le chaus'sfight :
 - Suppression de la mention « **et en particulier la commission nationale de chaus'sfight représentée par Christian Robert, responsable** » de la convention d'organisation nationale d'une manifestation en chaus'sfight qui lie la fédération et l'organisateur.
 - Dans le règlement suppression du mot « break » pour séparer les tireurs, et sur la fiche de jugement remplacer le mot « boxeur » par tireur.

- Les sponsors propre à l'organisateur de chaus'fight peuvent s'ajouter s'ils ne rentrent pas en concurrence avec les partenaires nationaux.
 - La fédération délègue et autorise une organisation mais n'a aucune responsabilité financière.
 - Comme pour toutes compétitions de boxe française, ou de canne et bâton, interdiction d'accueillir des combats d'autres boxes pieds-poings autres que les disciplines internes à la Fédération de SAVATE dans toutes organisations officielles ou non de CHAUSS'FIGHT ainsi que lors de galas. (cf. règlement)
 - La demande à Christian Robert, responsable de la CN CHAUSS'FIGHT, qui a déposé à l'INPI, à son propre nom, 15 jours avant l' AG nationale de la fédération du 21 juin 2008 où devait être proposé l'hébergement de cette discipline au sein de celle-ci, le nom de CHAUSS'FIGHT décidé lors d' un comité directeur du 24 janvier 2008 ainsi que les règlements, de les rétrocéder à la fédération pour l' euro symbolique.
 - La participation exceptionnelle du Chaus'fight à des galas d'autres boxes est soumise au préalable à une demande officielle à la fédération suivie d'une décision du comité directeur fédéral.
 - Si une ligue professionnelle pour la discipline Chaus'fight ou de boxe française est créée, la dénomination de cette ligue devra être : LIGUE PROFESSIONNELLE DE SAVATE.
 - Les élus d'un comité directeur d'une ligue professionnelle devront être bénévoles.
- Projet de réforme du haut niveau.
- Acceptation du PSE (parcours d'excellence sportive) qui se substitue à la filière d'accès au sport de haut niveau.
 - La fermeture du pôle Espoirs de Vichy à l' issue de la saison sportive.
 - La possibilité de quitter le CDFAS dès la fin de la saison sportive si les conditions d'accès à Chatenay étaient possible.
 - La demande à la ligue de l'Île de France de SAVATE de rechercher des financements pour ses athlètes franciliens au sein du pôle.
 - La création de 2 pôles France avec une possibilité de 25 places chacun : 1 pôle France à Toulouse – 1 pôle France en Ile de France. Des contacts ont été engagés avec Chatenay-Malabry et Toulouse
- La convention UNSS
- 3000 € sont affectés et seront attribués sur factures aux championnats de France UNSS uniquement s'ils sont organisés.
- La convention FFSU : 1200 € sont affectés et seront attribués sur factures au championnat de France.

La DTN et la DRH sont chargées, chacune pour ce qui concerne leurs attributions, de veiller à l'exécution des présentes décisions.

Le Président



Jean-Paul COUTELIER

La Secrétaire Générale



Yolande JABERG